

Communauté de Communes**" La Porte Normande "****Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure****Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

Compte rendu de l'assemblée générale

Séance ordinaire du 28 octobre 2009

L'an deux mil neuf et le vingt huit octobre à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 19 octobre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à Coudres, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY -président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Gilbert PAUL, Jean-Pierre MOREL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Christine LEMONNE, Robin SAULNIER, Ghislaine PLAINNEVAUX, Jean-Pierre MORVAN, Gilles CLOMENIL, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Isabelle INFROY, Claude BATAIS, Christophe ENÉE, Gérard FAUCHET, Sylvie MALLET, Jean-Pierre GATINE, Serge RUEL, Étienne COLLEU, Éric LAINÉ, Claude UGGERI, Jean-Pierre PICHOSIS, Renée BONNARD, Jean LEBLOND, Laurence GENECCQUE, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Pascal DUPRÉ, Marie-Martine COURSIN, Jean-Pierre LE HENAND, Bruno VANCAEYZEELE.

Absents représentés par leurs suppléants :

Monsieur Gilles VILLEZ par Madame Ghislaine PLAINNEVAUX,
Monsieur Michel COCHON par Monsieur Gilles CLOMENIL,
Monsieur Pierre BAZENET par Monsieur Serge RUEL,
Monsieur Didier SCHALLER par Madame Laurence GENECCQUE,
Monsieur Serge MASSON par Monsieur Jean-Pierre LE HENAND.

Absents excusés :

Madame OGER, Conseillère Générale
Madame MAILLARD, Commune de Serez
Madame PAULINE, Commune de Bretagnolles
Monsieur BOREGGIO, Commune de La Couture Boussey

Absents :

Mesdames et Messieurs Gilles VILLEZ, Pierre PERSICO, Josette LEROUX, Didier DESSAINT Bernard PITETTE, Gérard DOLLEY, Michel HERME.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne COLLEU.

50 votants présents et 50 votants. Arrivée de Mlle GUESNET à 19 heures 25 (50 présents et votants).

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- 1 - Compte rendu de bureau,
- 2 - Personnel : Tourisme: Création de poste,
- 3 - Enfance : Droits d'inscription,
- 4 - Économie : Virement de crédits,
- 5 - OM : Rapport d'activités 2008,
- 6 - Voirie : Conventions,
- 7 - Région : Plan Régional de la Qualité de l'Air,
- 8 - Commissions,
- 9 - Questions diverses.

Le compte rendu de l'assemblée du 23 septembre 2009 est adopté à l'unanimité des voix (49).

Monsieur Delauney demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'autorisation de signer deux conventions relatives au transfert de la déchèterie de Saint André de l'Eure au SETOM à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée donne son accord.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu de bureau

La réunion de bureau du 7 octobre a préparé l'assemblée de ce jour.

2 - Personnel : Tourisme: Création de poste,

Par la délibération n° 2008-104 en date du 27 novembre 2008 le conseil a autorisé le recrutement d'un agent de développement touristique. Mme PETITHOMME a été recrutée sur un CDD pour une durée de 1 an.

Au regard de la création du Point d'Information Communautaire, des besoins du service tourisme, et de l'entière satisfaction donnée par Mme PETITHOMME sur ses fonctions et sur le remplacement d'Alexandra DUHAMEL durant son congé maternité, il est proposé de pérenniser le Contrat à Durée Déterminé en poste permanent, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50) :

- ↳ De créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2010,
- ↳ De modifier le tableau des effectifs,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 - Enfance : Frais de gestion

Mr Borrégio étant souffrant Mr Delauney donne lecture du projet de délibération.

La Commission Action Sociale Enfance Jeunesse propose à l'assemblée communautaire de mettre en place pour tout usager des structures d'accueil une ligne de facturation intitulée « frais de gestion » d'un montant de 3 € par mois, par famille.

En effet, ne pouvant plus retarder la mise aux normes du service aux directives CNAF, cette proposition est faite après plusieurs simulations tenant compte du changement du mode de calcul des relevés de fréquentation.

Ce droit vise à compenser une perte de recettes de prestations de services ordinaires estimées à environ 15000 €, assumer des frais de fonctionnement spécifique qu'une comptabilité analytique de plus en plus fine ventile dans chaque service. La commission considère que la charge en incombe plus à l'usager qu'au contribuable. Cela sera mis en oeuvre le 1^{er} janvier 2010.

Les membres du bureau ont retenu cette proposition.

Aucune observation n'est apportée par les membres de l'assemblée.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à 48 Voix pour et deux voix contre (Mme COULONG et Mr LAVIGNE) :

- ↳ De créer une ligne de facturation intitulée « frais de gestion », pour tout usager des structures enfance à compter du 1^{er} janvier 2010,
- ↳ De fixer ce montant à 3€ par mois, par famille,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - Économie : Virement de crédits, ZAE DE PREY

Mr DELAUNEY explique que la partie des travaux d'extension du réseau à l'assainissement collectif, nécessaires au fonctionnement de la zone d'activités, a été payée par le service assainissement, aussi, il faut en rembourser les frais au service.

Ce remboursement a été oublié lors de l'établissement du budget et les frais d'amortissement étaient incomplets, il est donc proposé de réaliser le virement de crédits suivant pour régulariser cette situation :

Dépenses Investissement - Art 2121 : + 62 600

Budget voté en excédent de 63 467

Dépenses de Fonctionnement - Art 6811 : + 663

Budget voté en excédent de 79 182

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↳ D'autoriser les virements de crédits, au budget ZAE des Coquelins à Prey, proposés ci-dessus,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 - OM : Rapport d'activités 2008

Monsieur CONFAIS résume les données du rapport réalisé par le cabinet OMNIS Conseil Public. Il en ressort que le bilan de l'année 2008 est relativement bon, la hausse des coûts est limitée et le service rendu aux usagers est maintenu.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

➤ D'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2008, annexé à la délibération.

6 - Voirie : Conventions

Cette convention a pour but de poursuivre les services rendus aux communes par l'ancien syndicat de voirie. Cette convention sera passée entre la CCPN et chacune des communes intéressées.

Elle consiste à mettre à disposition les agents et le matériel du service voirie pendant la période hivernale (période creuse pour le service).

Le détail de la prestation fait référence à la mise à disposition d'agents et de matériel. Il convient d'exclure de ces prestations les interventions pour lesquelles le personnel ne possède ni les qualifications, ni le matériel (élagage d'arbres etc...).

Concrètement un état du temps passé par le ou les agents sera dressé et un titre de recette sera établi en fonction des prix coûtants (coût horaire plus amortissement du matériel) indiqués dans la convention.

Il est précisé qu'aucun frais d'entretien n'est comptabilisé, ces derniers restent à la charge de la CCPN. De même, le tarif « demi-journée » ne s'applique qu'aux prestations réalisées le matin.

Les conventions seront signées jusqu'à la fin des mandats en cours.

Madame Infroy demande que les conditions de révision des prix soient mentionnées dans la convention et que le mot « homme » soit remplacé par le mot « agent ».

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

- ↪ D'adopter la convention de mise à disposition, pour prestations, jointe en annexe
- ↪ Dit que les tarifs seront révisés annuellement à compter du 1^{er} janvier 2011,
- ↪ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 -Région : Plan Régional de la Qualité de l'Air,

Lors de l'assemblée du mois de septembre, les élus ont souhaité que la délibération relative à la révision du Plan Régional de la Qualité de l'air (PRQA) soit reportée en octobre afin de laisser à chacun le temps de prendre connaissance du document complet (222 pages).

Mme Colong explique que derrière ce genre de document il y a fort à penser qu'il y aura des réglementations sur la pollution de l'air et qu'il faut prendre cette approbation au sérieux. Elle

prend l'exemple du périmètre minimum qui pourrait être arrêté autour d'une entreprise de pollution spécifique.

Aucun autre commentaire n'est apporté sur ce document.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix pour (50)

↳ De n'apporter aucune remarque au PRQA

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

8 -Projets de conventions avec le SIDOM,

Mr Delauney présente à l'assemblée générale les deux projets de convention qu'il y aurait lieu d'adopter.

L'une concerne le transfert de la déchetterie de Saint André de l'Eure au SETOM. Le prix indiqué est calculé sur la base d'une cotisation de 5,50 € par habitant (17 960 hab. X 5,50 € = 98 780 € HT / an).

L'autre concerne la convention entre la CCPN et le SIDOM. D'après les calculs établis par le SETOM sur la base du rapport d'activités 2008, il ressort que la participation que la CCPN aurait à reverser en plus de la première participation s'élèverait à 4 008,10 € HT / an (4 008,10 € HT / 17 960 hab. = 0,22 € HT).

Cela représente un total de 5,72 € par habitant.

Mr Lemercier s'inquiète de savoir ce qui est prévu pour l'agent chargé actuellement de la déchetterie (David). Mr Confais explique que le contrat actuel est reconduit pour un an et que l'emploi de cet agent fait l'objet d'une convention avec ADS.

Mme Coulong demande que ces délibérations soient reportées afin que chaque élu puisse avoir le temps de prendre connaissance des documents. Mr Confais lui répond qu'il est tout à fait possible de se prononcer lors de la prochaine assemblée.

Mme REVEL explique qu'il est difficile de voter un document sans savoir si la CAPE est d'accord.

Mr MOREL souligne que la commission « ordures ménagères » n'a pas examiné ces conventions et ne s'est, de fait, pas prononcée.

Mr DELAUNEY demande que l'assemblée générale ne se prononce que sur le principe afin qu'il puisse prendre rendez-vous avec Mr Volpati de la CAPE et mener l'entretien en connaissant l'avis de son assemblée générale.

L'assemblée donne son accord de principe en demandant que la délibération relative à ces conventions soit présentée à la prochaine assemblée, après avis de la commission concernée.

Mme Coulong insiste sur le fait que le vote doit avoir lieu à l'assemblée prochaine.

II - Commissions

Tourisme - Animation

➤ Tourisme

* le Point d'Informations Communautaires

horaires d'hiver :
(en application depuis la semaine 40/09 (octobre))

LUNDI fermé au public
MARDI 9h00/12h30 et 14h00/17h00
MERCREDI 9h00/12h30 et 14h00/17h00
JEUDI 9h00/12h30 et 14h00/17h00
VENDREDI 9h00/12h30 et 14h00/17h00

les horaires d'été (ouverture le samedi matin et fermeture journalière à 18h30) seront en application à compter des vacances de Pâques.

.....

* l'aire de stationnement pour camping-cars à St André-

Rendez-vous vendredi prochain 30 octobre avec les représentants des sociétés « Arbre a Cadabra » et « Techni-route » pour la présentation du projet.

.....

* Actions pour développer le Tourisme -

En 2007 à la demande de la commission, le Cabinet « Aménagement et Tourisme » conseil en développement touristique a étudié un schéma de développement et réalisé un document intitulé :

« Phase 1 - diagnostic de l'activité touristique sur le canton de Saint-André de l'Eure et stratégie de développement ».

L'année 2008 et le 1^{er} semestre 2009 ont servis à la mise en place des nouveaux membres dans les commissions et à la prise de connaissance des dossiers.

Octobre 2009 - Il faut avancer ! Il a été remis aux membres de la commission (activité Tourisme et activité Animation) ainsi qu'aux collaborateurs concernés une copie du document avec pour objectif son utilisation comme base de travail aux fins d'échanges et de réflexions sur le développement touristique de notre territoire.

Il est absolument nécessaire de prendre en compte les lignes directrices sur le développement touristique de notre territoire définies dans le document pour attirer le visiteur. Ce qui suit explique cela !

* L'Office de Tourisme de Pays

Lors de la réunion du Bureau du Conseil d'administration de l'OTP (Office de Tourisme de Pays) qui s'est tenue le 12 octobre à la Porte NORMANDE (représentants pour la Com-Com Rosine COULONG et Michel LE BESCOND) il a été rappelé le partenariat inédit avec Center-Parcs .

Au comptoir de l'OTP installé sous le dôme du Parc , en juillet-août à raison de 2 jours par semaine, plus de 1000 visiteurs se sont intéressés à l'offre touristique à l'extérieur de Center-Parcs. Ces contacts semblent avoir connu des retombées puisque des prestataires l'ont fait savoir, exemple et entre autre « le chocolotarium » à Damville...

La direction de Center-Parcs souhaite réitérer l'action de présence de l'OTP sous le dôme pendant les vacances de Noël, voire de Pâques.

M. Bruno LEROY, Président de l'OTP, ajoute qu'une rencontre doit être organisée dans les prochains mois avec les responsables et agents des Points d'Informations Touristiques du Pays pour leur présenter le nouveau fonctionnement et étudier avec eux une coordination possible.

Il est rapporté au cours de cette réunion que le guide touristique, la carte touristique et le site internet sont des outils de promotion reconnus et par conséquent à renouveler en 2010. Concernant la promotion des manifestations touristiques et culturelles (au-delà des sites internet de l'Office de Tourisme et du CDT Eure qui les mettent déjà en avant) il est précisé qu'une réflexion va être menée avec le nouvel agent d'accueil : Création d'un agenda papier édité en interne, affichage permanent à Center Parc ...

Il est proposé ensuite une action innovante pour le territoire : la création d'une vidéo présentant les richesses locales (paysages, architecture, musées, randonnées, voies vertes ...) qui pourrait bénéficier de nombreux moyens de diffusion : écran de télévision à la réception de Center-Parcs (partenariat déjà validé par la Direction du Parc) écran à l'Office de Tourisme de Pays, sur le site internet de l'Office sur des salons, remis à la presse nationale, à des autocaristes, aux hébergeurs locaux possédant l'équipement nécessaire. Le document serait limité en temps à 5 minutes.

L'ensemble du Conseil d'administration confirme son intérêt vis-à-vis de ce projet.

NOUVEAU SITE INTERNET pour l'Office de Tourisme
du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
www.tourisme-avre-eure-iton.fr

* A propos du Festival « CSALP » - musiques actuelles ...

Lors de la réunion du RIFE (Réseau Informel des Festivals de l'Eure) regroupant tous les organisateurs de festivals sur le département afin de faire le bilan de l'activité 2009, le festival « ça sonne à la porte » se place en 2^{ème} position, en terme de fréquentation, derrière le festival « le Rock dans tous ses états » d'Evreux.

➤ ANIMATION :

* L'Animation thématique des Bibliothèques et promotion de la lecture

La 2^{ème} Foire aux livres qui s'est tenue à la salle des fêtes de GROSSOEUVRE le 12 octobre dernier a réuni 6 bibliothèques

GROSSOEUVRE, BOIS-LE-ROY, GARENNES-S/E, CROTH, CHAVIGNY-BAILLEUL et DAMVILLE

Un beau succès (+ 200 visiteurs)

Rappelons que les ouvrages étaient vendus de 0,50€ à 1 € le livre.

- * KAMISHIBAI - Théâtre d'images se rapportant à un livre de conte
- le 4 novembre à la médiathèque de Saint-André pour le centre de loisirs -
 - le 5 novembre pour les CE2 de l'école de l'Hôtel de Ville de Saint-André -
pour les CE 2 de l'école de Bois-le-Roy à la Bibliothèque -

NOVEMBRE ET LES CONTES :

- * Le 13^{ème} Festival du conte Edition 2009 - du 15 au 21 novembre
organisé par l'Association « les amis de la bibliothèque de St André », en partenariat avec la
CCPN, la Mairie de St André et le Conseil Général -
Le spectacle est programmé à la salle des fêtes de Garennes, salle du Clos Mulo à St André,
dans les écoles de St André, Prey, Grosseoeuvre -
- * Martial MURRAY et sa Cithare à la Bibliothèque de MARCILLY S/ E
le 17 novembre à 15h
Concertiste international Martial MURRAY donnera concert pour les scolaires
(Madame FOURNIER responsable de la bibliothèque
réservera quelques places aux adultes)
- * Bibliothèque de CROTH le 18 novembre à partir de 15h
« l'Eure du conte »
suivi d'un goûter pour les scolaires

*La Base V.T.T -

Le parcours de maniabilité - La FFCT a donné son accord sur le choix de nos obstacles en bois.
Nous allons demander un autre devis auprès d'une entreprise qui fait ce type de produits sur la
commune de Ferrière-la-Grande. Lors de la rencontre inter-base, Gérard VERDIER a vu la
présentation de ce type de parcours .

Sur le site pour sécuriser la responsabilité des partenaires que ce sont la CCPN, la Ville de St
André et l'ASA Cyclo les panneaux d'avertissements devront être posés avant les obstacles.
Lorsque le parcours sera opérationnel, Sébastien HIS de la FFCT veut bien faire une formation
pour les écoles de cyclo locales

La réalisation du parcours doit d'achever rapidement car la ligue souhaite faire une manifestation
à St André en mars 2010 afin de le présenter .

- Les itinéraires de la base V.T.T :

La signalétique des bases devrait changer en 2010

Les parcours devront être inscrits au PDIPR. Il faut donc résoudre rapidement les problèmes des
passages privés.

Sont-ils vraiment privés ? Faut-il détourner les parcours ?

Thierry VERDIER (ASA Cyclo) se charge de vérifier sur le terrain les problèmes de passages
privés. Nous regarderons avec Bernard GAUTHIER (Sce Informatique), sur le SIG, si les chemins
sont dus.

A la suite de quoi nous contacterons la société forestière du Mans qui gère la forêt des Moulinards.

Musique à l'école :

Pour la rentrée 2009/2010 : 53 classes - réparties sur 16 écoles - 15 communes **1191 élèves concernés**

Elisabeth LELOUP, intervenante dans 26 classes réparties comme suit :

➤	CROTH	CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2	= 104
➤	GROSSOEUVRE	GS/CP - CE1/CE2 - CM1/CM2	= 72
➤	FRESNEY	CP/CE1 - CE1/CE2	= 44
➤	GARENNES S/ E	CP - CP/CE1 - CE1 - CE2 - CM1 - CM1/CM2 - CM2	= 141
➤	MARCILLY-S/ E	CP - CE1 - CE2	= 68
➤	SAINT-ANDRE (école du Château)	CP(1)- CP(2) - CP/CE1- CE1(1) - CE1(2) - CE2	= 127
			<u>556</u>

Hélène AUBER , intervenante dans 27 classes réparties comme suit :

➤	LA COUTURE-B	CP - CE1 - CP/CE2- CE2 - CM1 - CM1/CM2 - CM2	= 183
➤	COUDRES	CP - CP/CE1	= 48
➤	LE L'HABIT	CE2/CM1 - CM1/CM2	= 53
➤	LES AUTHIEUX	CE2/CM2	= 19
➤	THOMER-LA-SOG.	CE1/CM1	= 23
➤	LA FORÊT-DU-P.	CP	= 20
➤	LIGNEROLLES	CE2/CM1 - CM1/CM2	= 36
➤	BOIS-LE-ROY	CP - CP/CE1 - CE1/CE2	= 75
➤	ST ANDRE (Hôtel-de-Ville)	CE2-CM1-CM1-CM2-CM2	= 122
➤	PREY	CP - CE1/CE2 - CM1/CM2	= 56

➤ **Concept. Musique à l'école élémentaire**

Troisième d'enseignant en recrutement Poste partagé en deux (enfance et musique à l'école). Quelqu'un en vue, le recrutement est à finaliser.

- **Action économique**

➤ ZAE des Coquelins à Prey

Aucune nouvelle vente de terrain. Il semble que les collectivités de Damville et de Corneuil soient en relation avec les établissements LECOQ afin de les inciter à venir s'installer sur leurs territoires. Il reste actuellement 15 000 m² de terrain disponible. Une nouvelle campagne de publicité serait nécessaire.

➤ Ateliers relais ZAE des Coquelins

Pour le moment, il n'y a qu'un locataire dans les bâtiments. Nous sommes en contact avec Eure Expansion pour une éventuelle location, mais, pour le moment, rien n'est officiellement engagé.

D'autre part, le locataire actuel a pollué le terrain avec copots de métaux et des résidus d'huile. Il lui a été demandé de remettre le terrain en état dans la semaine sous peine de faire procéder à un constat d'huissier.

Mr Gatine explique que l'eau peut également être polluée par infiltration et qu'il convient d'être vigilant.

➤ Ateliers relais à Saint André

La procédure est en cours chez le notaire pour l'agrandissement.

➤ Bretelles d'autoroute pour sortie sur Prey. :

Treize entreprises ont répondu sur quarante trois sollicitées dans le cadre du questionnaire adressé par le conseil général. Mme Oger a demandé un chiffrage pour la réalisation de ces deux bretelles. Le premier montant communiqué est de 2 millions d'Euros pour 400 mètres de route. Ce chiffre semble contestable.

➤ Commerce à Prey

VIVAL : Le tribunal de commerce a acté la reprise mais l'apport personnel des futurs repreneurs étant trop faible, la banque ne souhaite pas prêter les fonds. Depuis, un boulanger s'est positionné sur les rangs, et le projet est en cours d'étude.

Cabinet d'infirmière : L'infirmière a fait part de son refus d'acheter le cabinet au prix de 35 000 €. Mr DELAUNEY déplore que des frais aient été engagés et évoque la possibilité de demander à la personne qui s'est désistée de rembourser les frais occasionnés. (géomètre)

Monsieur DAVARD conclut en expliquant qu'il conviendra tout de même, de faire réaliser le transfert de propriété (commune / CCPN) par acte notarié.

- **SPAC**

➤ **Saint André**

La visite organisée pour les élus le 28 septembre dernier a été un réel succès. Les travaux continuent et sont conformes au planning prévu. La serre est en cours de montage.

Il est apparu un problème lié au financement d'un groupe électrogène permettant l'alimentation électrique du chantier. En effet, lors des travaux nécessitant l'intervention d'une grue, un groupe électrogène a dû être loué afin de pallier au manque de puissance électrique sur le chantier. Une présentation sera réalisée au prochain bureau.

Le 16 octobre dernier, la CCPN a organisé une première prise de contact entre les partenaires et les élus des communes de Bois le Roy, Croth, Le L'habit, Marcilly et Sorel Moussel. L'idée retenue est de lancer une étude de faisabilité de l'assainissement dans la vallée.

Quatre scénarii, devront être étudiés au minimum :

1/ recours à l'assainissement collectif pour les 5 communes, avec un seul site de traitement des effluents,

2/ mise en place d'un dispositif commun entre Bois Le Roy et Le L'Habit, d'une part et d'un dispositif commun entre Marcilly sur Eure, Croth et Sorel Moussel, d'autre part

3/mise en place d'un dispositif commun entre Bois Le Roy et Le L'Habit, d'une part et d'un dispositif commun entre Marcilly sur Eure et Sorel Moussel d'autre part. Les installations d'assainissement non collectif de Croth seront réhabilitées.

4/mise en place d'un dispositif commun entre Bois Le Roy et Le L'Habit, d'une part et d'un dispositif à Marcilly sur Eure.

Toutes les solutions seront étudiées et chiffrées.

Mme Coulong explique que le maire de Sorel Moussel lui a fait part de sa réflexion en cours qui tendrait vers un assainissement non collectif. Le conseil municipal de Croth s'est prononcé plus volontiers vers un assainissement non collectif dans l'attente des études de faisabilité. En effet, elle estime que le collectif sera très lourd et très cher et s'appuie sur le projet de réforme des collectivités territoriales qui dit que l'assainissement collectif coûte très cher.

Mr Delauney intervient pour ajouter que l'assainissement non collectif n'est pas fait à vie et que les réhabilitations coûtent chères. Il conseille d'attendre les résultats des études de faisabilité. Il prend l'exemple de sa commune qui se trouve en zone argileuse ce qui occasionne des fissures sur les propriétés. Il faut refaire les assainissements tous les dix ans. Pour Le L'habit, il faut de l'assainissement collectif.

Mme Coulong rappelle que sur la commune de Garennes sur Eure, on a constaté que l'assainissement collectif pose beaucoup de problème. L'agence de bassin a dit qu'elle avait les finances jusqu'en 2012, hors il semble impossible de faire une station d'épuration avant cette date. Elle explique que les travaux devront être financés par les maîtres d'ouvrage et que cela ne doit pas être perdu de vue.

Mr Douard rappelle qu'à Garennes ce n'est pas « de bon coeur » que l'assainissement collectif a été réalisé et que les services de la DDAS ont fait le forcing à cette époque.

➤ **Station d'épuration de La Couture Boussey**

Des prélèvements ont été réalisés le 9 octobre dernier. Les analyses sont en cours.

➤ **Hameau Boussey**

Inauguration faite. Remerciements au service communication.

➤ **Croth**

Les travaux de la mini-station d'épuration qui sont en cours se terminent. L'inauguration est prévue le 14 novembre prochain.

-SPANC

➤ **État d'avancement des travaux de réhabilitation**

Mme PAULINE étant excusée, pas de compte rendu des commissions SPANC.

-Action Sociale - Enfance Jeunesse

Monsieur BOREGGIO étant excusé, pas de compte rendu des commissions Action sociale, enfance, jeunesse.

-Logement - Urbanisme - Handicap

SCOT. Commission réunie la semaine dernière. La commune de Saint Laurent des Bois devra être intégrée automatiquement dans le périmètre du SCOT, malgré la délibération du conseil municipal qui souhaitait adhérer au SCOT sous la forme d'une convention de partenariat. Cette hypothèse n'est pas acceptée par les services de l'état.

Mousseaux Neuville est un cas à part et c'est une commune mitoyenne avec la CCPN mais aussi avec la Communauté du Val d'Eure et Vesgre (pays Drouais). Le conseil municipal de Mousseaux a refusé de s'engager dans l'élaboration du SCOT. Pour l'instant, nous n'avons pas la réaction des services de l'Etat.

Synthèse des recommandations de l'état qui sera particulièrement attentif dans :

- la consommation de l'espace (préservation des espaces fonciers agricole et naturel, concentration des espaces urbains etc)
- la mixité des espaces fonctionnels : éviter la séparation des espaces d'habitat et d'activités économiques, diversifier l'habitat sur un territoire donné,
- la qualité du volet environnement prévoyant le diagnostic de l'état initial de l'environnement qui servira au Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD).
- Il est souhaitable d'éviter la proposition d'un seul choix de développement.

- La prise de compétences complémentaires, permettant de faciliter la mise en application des orientations du SCOT : Plan Local de l'Habitat, Schéma des déplacements, Schéma d'équipements commerciaux, plan climat énergie etc...
- Information aux maires des différents travaux de la commission (1 ou 2 réunions par an) dans chaque communauté est envisagée.

Monsieur Morel intègre la commission d'appel d'offres qui choisira le bureau d'études chargé d'établir le projet SCOT.

Mme Coulong intervient pour signaler que dans le projet de réforme des collectivités territoriale, les pays semblent destinés à être gelés. Mr Delauney explique que, pour notre part, nous sommes dans un Syndicat Mixte du pays et la situation est donc différente.

Mr Douard explique que, d'après ses informations personnelles, le SCOT n'a pas que des avantages pour les petites communes. Il donne l'exemple d'un PLH qui n'autorise que deux habitations par an au sein de la CAP. Mr Delauney rappelle que la chambre d'agriculture a envoyé, il y a un ou deux ans, un courrier demandant aux maires de réduire la construction sur les terres agricoles.

➤ **Handicap**

Réunion prévue le 2 novembre prochain à la CCPN pour étude du cahier des charges relatif au Diagnostic d'accessibilité des ERP.

- **Voirie**

➤ Mr DOUARD explique que les travaux sont en cours de réalisation sur la commune de Chavigny Bailleul.

Les ouvertures des offres sont prévues courant de semaine prochaine pour les travaux sur les communes de Marcilly, Quessigny, Coudres et Champigny la Futelaye.

Le bureau de la commission voirie doit se réunir en cours de semaine également pour procéder à l'attribution du marché de travaux sur la commune de Saint André de l'Eure.

- **O.M.**

Le taux de refus étant à la limite de l'acceptable, le représentant de la Société SITA a été reçu dernièrement et il a été décidé de mener une campagne de sensibilisation sur le tri sélectif. Des contrôles de contenu de bacs sont actuellement en cours ce qui occasionne quelques incompréhensions de la part des usagers qui constatent que leurs conteneurs ne sont pas ramassés.

Un protocole pour la distribution des poubelles est en cours d'élaboration. Il sera présenté à la prochaine commission et à l'assemblée de novembre.

Il est constaté une augmentation des dépôts de gravats en déchetterie.

Mme Revel demande si, en tant que mairie il est possible d'utiliser les déchetteries. En effet, il est désormais interdit de combler les anciennes marnières avec les gravats. L'employé communal a donc voulu se rendre, avec le tracteur à la déchetterie, mais, l'accès lui a été refusé.

Mr Confais affirme que les communes ont tout à fait le droit de se rendre dans les déchetteries et qu'il va faire le nécessaire pour remédier à cette situation.

Mr Gatine demande si avec une benne on peut aller en déchetterie. Mr Confais lui répond positivement mais demande, dans la mesure du possible, d'éviter les vendredis.

Mr Gatine explique que, sur la commune de Garennes sur Eure, il est mis une benne à la disposition des gens qui n'ont pas les moyens matériels d'aller en déchetterie pour les déchets verts. Mr Confais précise qu'il y a toujours la possibilité d'aménager des « Points verts » dans les grandes communes qui le désirent, sous la responsabilité de ces communes, mais qu'il convient, dans ce cas, d'être très rigoureux.

Pour la mise en place des composteurs, il est précisé que des financements sont recherchés. Un accord de l'ADEME est doré et déjà obtenu et un rendez vous est prévu avec le pays le 18 novembre prochain.

Mr Confais souhaite présenter ses excuses à la commune de Quessigny pour l'oubli de cette commune sur la liste des bulles à verre.

Mr Albenque demande qu'une benne soit mise à disposition pour le paysagiste.

III - Questions diverses

- Mr Delauney souhaite intervenir dans le domaine des déchets.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il est prévu une diminution de 7 % de la production de déchets par habitant. Pour ce faire, les collectivités devront mettre en place d'ici à 5 ans une part variable prenant en compte la nature et le volume et/ou le nombre d'enlevant des déchets ménagers. Mr Delauney a demandé à Mr Confais de commencer à travailler avec sa commission de novembre sur ce sujet.

Mr Confais explique que plusieurs pistes sont envisageables (à la pesée, à la levée) et que ces changements auront une incidence sur le comportement des habitants. De plus, la question se pose de savoir comment faire reverser la part variable (risques d'impayés). Le prochain contrat que nous passerons devra prévoir tous ces aménagements.

Mme Coulong propose de faire de l'information plutôt que de penser systématiquement à faire de la répression.

- Mr Delauney expose la demande de la perception de St André de l'Eure pour ce qui concerne la clôture des comptes relatifs à la dissolution du Syndicat de voirie. Il manquerait des délibérations en trésorerie. Il demande à chaque maire de se rapprocher des secrétaires de mairie pour que les délibérations et les DM soient envoyées.

Mr Morel intervient pour signaler qu'il est difficile de faire éditer les titres puisque les délibérations ne sont pas revenues de préfecture (trois semaines de retard).

Mr Delauney explique qu'il donne une information générale et qu'il ne vise aucune commune en particulier.

- Commission permanente du Conseil Général : Récapitulatif des subventions attribuées par commune.

Mr Albenque souhaite savoir où en est l'avancement du dossier relatif à l'assainissement collectif sur la commune des Authieux. Mr Gerlitzer explique qu'il était prévu de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre sur le deuxième semestre.

Fin de la séance à 20 h 45